

Focus sur les médias sociaux en gestion d'urgence

L'utilisation des médias sociaux en gestion d'urgence permet d'associer les CITOYENS en cas de crise, notamment pour une diffusion plus large des informations utiles et vérifiées (nature de l'événement, consignes de sécurité...).

Les bonnes pratiques :

- ne diffusez pas d'informations non vérifiées, de RUMEURS pouvant ralentir le déploiement des secours et mettre des vies en danger
- RESPECTEZ les victimes et leur famille en ne diffusant pas certaines images
- sauf urgence, évitez d'utiliser votre téléphone portable (appels, sms) pour laisser le réseau LIBRE pour les secours
- composez le 15, le 17 ou le 112 si une personne est en difficulté ou en cas de situation d'URGENCE
- restez à l'ECOUTE des consignes données par les autorités (radio, télévision, réseaux sociaux)
- suivez les comptes officiels et relayez leurs messages préventifs, et notamment les comptes Twitter suivants : @PrefetOccitanie @gouvernementFR @Place_Beauvau



Photos de première page : exercice EURO 2016 de football à Toulouse le 14 avril 2016.

Face aux risques, soyons des citoyens engagés !

- Plusieurs actions sont possibles :
- formez-vous aux gestes qui sauvent
 - devenez sapeur-pompier volontaire
 - intégrez la garde nationale, la réserve sanitaire ou la réserve communale de sécurité civile
 - devenez bénévole au sein d'une association agréée de sécurité civile
 - médias sociaux en gestion d'urgence : adoptez les bons réflexes sur les réseaux sociaux

Notre action peut changer les choses et sauver des vies.

Pour cela consultez la page : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/securiteciviletousacteurs>



Pour plus d'informations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmaieurs>



Tous acteurs de la sécurité Que faire face au risque terroriste ?



Préfecture de la Haute-Garonne / Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile - Décembre 2016

En cas d'attaque terroriste, que doit faire la population ?

AVANT

- au quotidien, SURVEILLEZ vos effets personnels dans les lieux publics
- SIGNALEZ tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
- REPEREZ les issues de secours dans les lieux publics
- avant d'assister à un événement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les CONTROLES : fouille des sacs, ouverture de manteaux, interdiction des sacs volumineux,...
- Formez-vous aux GESTES QUI SAUVENT <http://www.comportementsquisauvent.fr>
- renseignez-vous sur les MOYENS D'ALERTE, apprenez les numéros d'urgence et téléchargez l'application SAIP qui vous alerte en cas d'attentat (système d'alerte et d'information des populations) <http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip>



- apprenez les BONS REFLEXES en consultant le site internet <http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>
- ENGAGEZ-VOUS : sapeur-pompier volontaire, garde nationale (réservistes police, gendarmerie, armée), réserviste sanitaire, réserviste communal de sécurité civile, bénévole des associations agréées de sécurité civile
- informez-vous et signalez une situation inquiétante de RADICALISATION au numéro vert 0 800 005 696 ou sur le site <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

PENDANT

- 1/ ECHAPPEZ-VOUS
 - localisez le danger pour vous en éloigner
 - si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
 - ne vous exposez pas, alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger
- 2/ si c'est impossible, CACHEZ-VOUS
 - enfermez-vous et barricadez-vous
 - éteignez la lumière et coupez le son des appareils, dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
 - éloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier ...)
- 3/ ALERTEZ
 - dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112
 - ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, gardez les mains ouvertes et levées

Et aussi :

- limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de SECOURS
- respectez les CONSIGNES des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux



Pour télécharger les affiches "Réagir en cas d'attaque terroriste" et "Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique" scannez-moi ou consultez la page <http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>

APRES

- si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF) afin d'être informé sur vos proches (lieu indiqué par les autorités après un attentat)
- contactez le 08VICTIMES au 08 842 846 37
- informez-vous auprès du Guichet Unique d'Information et de Déclaration (GUIDE) pour les victimes :



<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION ET DE DÉCLARATION POUR LES VICTIMES

Vous trouverez des informations pour :

- accéder à un SOUTIEN psychologique
- contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- déposer PLAINTE ou vous constituer partie civile
- demander une INDEMNISATION au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>)